

Bilan de l'activité 2007

SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Une nouvelle étape en faveur du tri et de la valorisation matière

>Prévention : 2007 aura permis le déploiement de la politique du SYCTOM pour la diminution des déchets à la source et l'amélioration de leur valorisation, avec le relais des actions menées par les communes, le SITOM93 et le SYELOM. Parallèlement, le Syndicat renforce ses capacités de valorisation des déchets pour éviter la mise en décharge.

>Transition : Avec la mise en service du centre Isséane en décembre, le Syndicat signe une prouesse industrielle et technologique remarquable et entre dans une nouvelle phase d'activité. En 2008, la capacité de valorisation des déchets sera renforcée avec les nouveaux centres à Issy-les-Moulineaux et Sevran.

>Réalizations : L'ouverture de ces installations, la construction prochaine du centre de tri à Paris XV, le projet du même type à Paris XVII, témoignent de la priorité donnée au tri et à la valorisation matière. Les projets de méthanisation (à Romainville et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois) vont également en ce sens afin d'augmenter, d'ici à 2012, nos capacités de traitement encore insuffisantes et de réduire les tonnages mis en décharge. Ils démontrent également la réussite de la collaboration avec les collectivités et les partenaires locaux pour déployer une gestion logistique durable des déchets.

>Engagement : Notre engagement pour préserver l'environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre s'illustre à travers une ambition forte : transformer les déchets non recyclables en une source d'énergie locale (pour la production de vapeur pour le chauffage urbain et, résiduellement, d'électricité), en substitution aux énergies fossiles.

>Mobilisation : Ces projets, qui prennent vie grâce à la mobilisation de nos équipes, de nos partenaires et des élus, sont autant de références pour faire évoluer les pratiques et contribuer à une meilleure gestion des déchets. Et ce à un moment où les questions d'environnement et de déchets sont très présentes dans l'actualité, notamment au niveau régional, avec le futur plan d'élimination des déchets ménagers.

François DAGNAUD, Président
du SYCTOM de l'Agglomération parisienne

Faits marquants

475 kg/an/hab

C'est, en 2007, la quantité de déchets ménagers traités par le SYCTOM de l'Agglomération parisienne (hors dépôts en déchetteries) contre 494 kg/an/hab en 2001. Cette baisse significative encourage le Syndicat et ses communes adhérentes à poursuivre une politique volontariste en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

68%

des déchets ménagers traités par le SYCTOM de l'Agglomération parisienne ont été valorisés en 2007. Les taux de valorisation matière (24%) et énergétique (44%) marqueront une forte progression en 2008 avec l'exploitation du centre multifilière Isséane en année pleine (ouvert en décembre 2007) et la mise en service du centre de tri à Sevran en juin 2008.

+82%

de progression du volume de collectes sélectives multimatériaux entrant dans les centres de tri du SYCTOM (centres privés compris) depuis 2001. Le Syndicat donne la priorité à la valorisation matière des déchets ménagers. En 2007, il a



favorisé le développement des collectes sélectives en poursuivant son soutien incitatif aux communes adhérentes.

37%

C'est le taux de valorisation matière des 202 559 t. d'objets encombrants reçus en 2007 dans les installations du Syndicat. Son augmentation par rapport à 2006 qui affichait 31%, montre les efforts conjoints des communes et du SYCTOM pour améliorer la qualité des collectes et du tri des déchets.

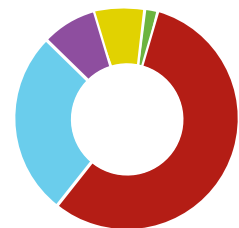
300 000

Ce sera, en 2008, le nombre d'équivalents-logement chauffés par les trois centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'Agglomération parisienne (Ivry-Paris XIII ; Saint-Ouen ; Isséane). En 2007, avant la

mise en service d'Isséane en décembre qui marque la fin de cette période transitoire, le Syndicat a produit 2 147 651 MWh de vapeur permettant de chauffer 220 000 équivalents-logement.

2 479 243 tonnes

de déchets ménagers traités en 2007, réparties par modes de traitement entre :



8,2% Tri des encombrants

7% Tri des collectes sélectives

1,5% Déchets apportés dans les déchetteries du SYCTOM

56,6% Incinération des ordures ménagères

26,7% Enfouissement des ordures ménagères

Chiffres clés 2007⁽¹⁾

(Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2006)

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM
2 652 210 t
(2 653 916 t)

Déchets traités par le SYCTOM
2 479 243 t
(2 491 498 t)

Les centres du SYCTOM :

- un centre multifilière à **Issy-les-Moulineaux**, Isséane, comprenant une unité de tri des collectes sélectives, une unité de tri des encombrants et un centre d'incinération avec valorisation énergétique ;
- un centre multifilière à **Ivry-Paris XIII** comprenant un centre de tri des collectes sélectives et un centre d'incinération avec valorisation énergétique ;
- un centre de tri des collectes sélectives à **Nanterre** ;
- un centre multifilière à **Romainville** intégrant une unité de tri des collectes sélectives, une unité de tri des encombrants et un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles
- un centre de tri des objets encombrants à **Saint-Denis** ;
- un centre d'incinération avec valorisation énergétique à **Saint-Ouen**.

En outre, des capacités de traitement complémentaires sont mobilisées dans une vingtaine de centres extérieurs.

Moyens humains

- au 31/12/2007 :
- SYCTOM : 115 agents
 - Exploitants privés des centres de traitement du SYCTOM : 753 agents, dont
 - TIRU : 328
 - Veolia Propreté : 279
 - SITA : 146

Tri et recyclage des collectes sélectives
166 388 t
(154 455 t)

Tri des encombrants
202 559 t
(210 650 t)

Déchetteries du SYCTOM
38 067 t
(39 348 t)

Compostage
4 098 t
(7 154 t)

UIOM apports directs
1 308 991 t
inclus déclassements
3 587 t

Transfert Romainville apports directs
363 089 t
inclus déclassements
8 651 t

Transfert Issy apports directs
324 273 t

Déversements en CET 2
71 778 t

Verre
106 128 t
(96 283 t)

Déchets des communes non déversantes
66 839 t
(66 135 t)

Ne transitant pas par le SYCTOM : 103 226 t
(93 408 t)
Transitant par le SYCTOM : 2 902 t (2 875 t)

Ne transitent pas par le SYCTOM

⁽¹⁾ Ces chiffres ont été arrêtés le 8 avril 2008. Compte tenu des délais, certaines valeurs ont dû être publiées sans une validation formelle de l'ensemble des partenaires du SYCTOM.

⁽²⁾ Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

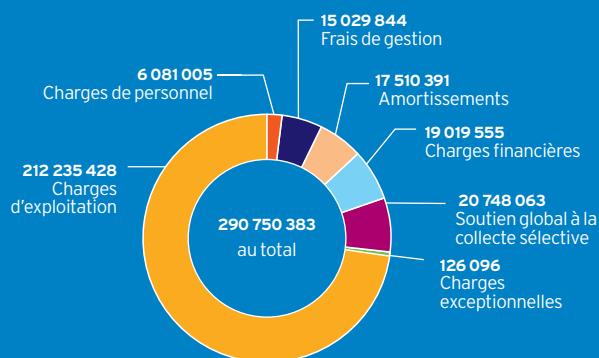


Filières de reprise des matériaux recyclables

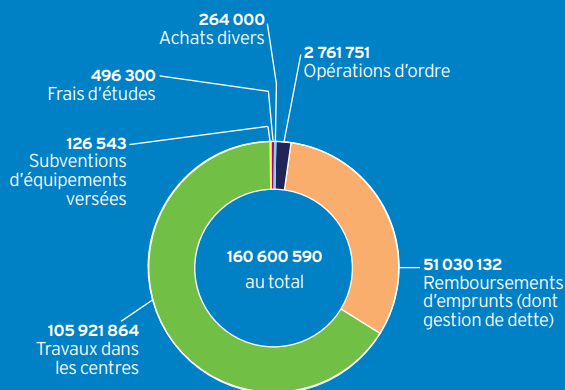
Matériau	Tonnage recyclé	Permettant la fabrication de produits recyclés
Journaux/magazines	69 036	345 millions de journaux (150 g)
EMR (cartons)	28 226	127 millions de boîtes à chaussures (200 g)
ELA (briques alimentaires)	965	6,5 millions de rouleaux de papier toilette (100 g l'unité)
Acier issu des collectes sélectives et des mâchefers	35 657	43,8 millions de boules de pétanque de 700 g
Aluminium issu des collectes sélectives	133	70 500 trottinettes (1 kg le cadre)
Aluminium issu des mâchefers	2 039	1,08 million de trottinettes (1 kg le cadre)
Plastiques (bouteilles)	8 609	17 millions de pulls polaires (400 g l'unité)

Budget 2007 du SYCTOM : 451,35 M€

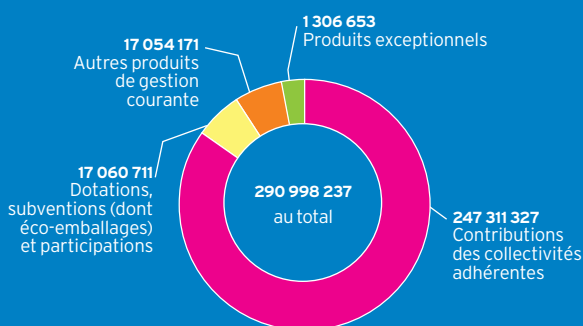
Les dépenses de fonctionnement en € TTC



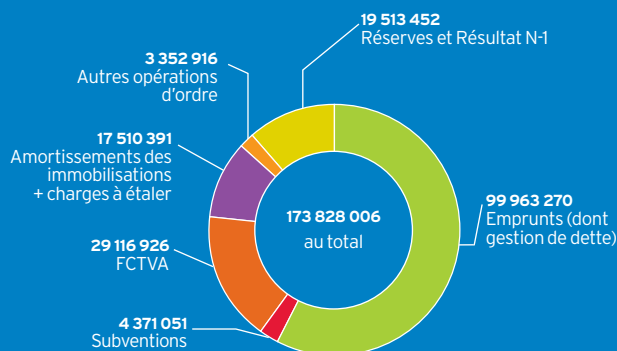
Les dépenses d'investissement en € TTC



Les recettes de fonctionnement en € TTC



Les recettes d'investissement en € TTC



Les coûts de traitement

> **Coût brut moyen de traitement des déchets : 117 euros par tonne.**

> **Coût de traitement des collectes sélectives : 202 euros par tonne.**

Ce coût connaît une diminution sensible (il était de 235 €/t en 2006) grâce à la baisse des coûts des contrats de tri et à la hausse des recettes. Il inclut le soutien du SYCTOM aux communes de 125,89 euros par tonne.

> **Coût de traitement par incinération avec valorisation énergétique : 83 euros par tonne.** L'augmentation de ce coût par rapport à 2006 (76 €/t) s'explique par la baisse des tonnages incinérés entraînant une réduction de la valorisation énergétique et des recettes qui y sont liées.

> **Coût de traitement des objets encombrants : 102 euros par tonne,** en légère baisse comparé à 2006 (108 €/t)

> **Coût de la mise en décharge : 102 euros par tonne** en hausse par rapport à 2006 (92 €/t).

En contrepartie du traitement des déchets, le SYCTOM perçoit des communes adhérentes une redevance fixée pour 2007 à 84,97 euros par tonne et une participation par habitant de 6,56 euros. De son côté, le SYCTOM mène une politique incitative auprès des collectivités adhérentes pour aider le développement des collectes sélectives. Il octroie ainsi un soutien de 125,89 euros par tonne de collecte sélective entrant dans un centre de tri.

Une mission de service public

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne traite et valorise les déchets ménagers issus de 85 communes dans 5 départements : Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Il sert 5,58 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne et 9% de la population française.

Engagé, avec ses collectivités adhérentes, dans une politique active de réduction des quantités de déchets à traiter, le SYCTOM agit pour diminuer les déchets à la source et améliorer la valorisation de ceux qui sont produits. Actuellement, le Syndicat dispose de 6 installations de traitement à Issy-les-Moulineaux, Ivry-

Paris XIII, Nanterre, Romainville, Saint-Denis et Saint-Ouen. Deux nouveaux centres de tri verront le jour Sevran mi-2008 et Paris XV en 2010. D'autres sont en projet, notamment à Paris. Le SYCTOM a également lancé la réalisation de deux unités de méthanisation à Romainville et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, à l'horizon fin 2012.